

COMMUNE DE CHANTESSE COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 Juillet 2020

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire* ; Monsieur DURRIS Paul, Monsieur TERMOZ Robert, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoint* ; Madame BESSOUD Noémie, Madame CAILLAT Cécile, Madame CLEMENT Laetitia, Monsieur DUTRIAUX Stéphane, Madame FRISON Anne-Lise, Madame PUECH Perrine, Monsieur TRUCHET Sébastien, *conseillers municipaux*
Madame BESSOUD Noémie a été élue secrétaire de séance.

Il a été vu ce qui suit :

1. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2020.

2. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations consenties au Maire énumérées dans la Délibération 2020-022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE les délégations consenties au Maire

3. Désignation correspondant forestier

La Charte forestière des Chambaran a mis en place, depuis plusieurs années déjà, un réseau de correspondants forêt qui permet de faire le lien entre les communes et les institutions/collectivités sur la thématique de la forêt et de la filière bois.

Suite aux élections municipales, les Conseils municipaux et les représentants des communes ont évolué.

La Charte forestière des Chambaran sollicite donc chaque commune de la Charte forestière des Chambaran pour la nomination d'un correspondant forêt.

Mme Cécile Caillat Vangi se propose en tant que correspondant forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE la candidature de Mme CAILLAT VANGI Cécile en tant que correspondant forêt.

4. Admission en non-valeur

Monsieur le trésorier de Vinay informe la commune qu'une créance d'un locataire est irrécouvrable.

Il demande l'admission en non-valeur du titre 59 sur l'exercice 2017 d'un montant de 3,09 €.

En conséquence,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'admettre en non-valeur la somme de 3,09 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE La mise en non-valeur.

5. Décision Modificative

Monsieur le trésorier de Vinay informe la commune qu'une Décision Modificative doit être prise pour accepter le versement d'un remboursement sur un trop payé au TE38.

Montant : 491,74 € au compte 2175

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE La Décision Modificative.

6. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'établir la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Voici la liste des personnes se présentant sur la liste :

1	M.	▼	DURRIS	PAUL
2	M.	▼	TERMOZ	ROBERT
3	M.	▼	MEUNIER	CHRISTOPHE
4	MME	▼	FRISON	ANNE-LISE
5	MME	▼	CAILLAT-VANGI	CECILE
6	MME	▼	CLEMENT	LAETITIA
7	MME	▼	BESSOUD	NOEMIE
8	MME	▼	PUECH-VALLIN	PERRINE
9	M.	▼	TRUCHET	SEBASTIEN
10	M.	▼	DUTRIAUX	STEPHANE
11	MME	▼	RAVENNE	MARYSE
12	M.	▼	GUINARD	RENE
13	M.	▼	BONNETON	GILBERT
14	M.	▼	JOURDAN	JEAN-LOUIS
15	MME	▼	GAMBIRASIO	MARIE-LAURE
16	MME	▼	BRICHET-BILLET	MARIE-FRANCE
17	MME	▼	BESSOUD	NATHALIE
18	M.	▼	BESSOUD	JEAN-MARC
19	M.	▼	FRAYSSINES	JEAN-PIERRE
20	M.	▼	LACCHIO	DENIS
21	MME	▼	CARLIN	CELINE
22	M.	▼	ALEXANDROWITSH	WERNER
23	MME	▼	GASPARINI	JOCELYNE
24	M.	▼	ORIOLE	PIERRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE Le renouvellement de la commission communale des impôts directs.

7. Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres

La commission d'Appel d'Offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Elle est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.

Madame Le Maire demande à l'assemblée quels sont les candidats pour la commission d'Appel d'Offres.

Se proposent : Christophe Meunier, Stéphane Dutriaux, Robert Termoz, Perrine Puech, Paul Durris, Isabelle Oriol.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE l'Election de tous les membres de la commission d'Appel d'Offres.

8. Prêt projet école

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de travaux de construction du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

Approuve à l'unanimité dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

MONTANT DU DEVIS EN HT 1 193 881,58 €

- Subventions 688 536,80 €
- Autofinancement par la commune (hors emprunt) 0 €

9 . Prêt court terme TVA

Madame Le Maire expose que dans l'attente du remboursement de la TVA pour financer la construction du groupe scolaire du village de Chantesse,

Il est nécessaire de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Court Terme de 240 000 Euros, remboursable en 21 Mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,63%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 240 000 Euros à Court Terme auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES.

10. Prêt court terme subvention

Madame Le Maire expose que dans l'attente des subventions pour financer la construction du groupe scolaire de Chantesse.

Il est nécessaire de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Court Terme de 506 200 Euros, remboursable en 21 Mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,63 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 506 200 Euros à Court Terme auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES.

11. Prêt travaux sécurisation route

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de travaux de sécurisation traversée du village de Chantesse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

Approuve à l'unanimité dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

MONTANT DU DEVIS EN HT 156 000 €

- Subventions 40 000 €
- Autofinancement par la commune (hors emprunt) 0€

12. Questions Diverses

- Désignation des membres de la commission liste électorale.

Il a été évoqué le fait de nommer une nouvelle commission liste électorale.

Se sont proposés : Laetitia Clément, Isabelle Oriol, Noémie Bessoud.

Mr Bonneton Gilbert et Mr Brichet-Billet Georges restent également actifs pour compléter la commission liste électorale.

- La question concernant l'aménagement de mobiliers et matériel dans la nouvelle école a été posée. Celui-ci n'est pas compris dans le prix du projet de l'école.
- Le Syndicat Scolaire a voté une subvention pour la nouvelle école.
- Le Projet Enir (informatique à l'école), a été évoqué afin d'équiper l'école en matériel informatique, comprenant 50% du montant en subventions de l'état.

La séance est close à 22h55.